

Compte rendu de séance

Séance du 8 Mars 2021

L' an 2021 et le 8 Mars à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , Salle polyvalente sous la présidence de d'AMÉCOURT Antoine Maire

Présents : M. d'AMÉCOURT Antoine, Maire, Mmes : BORDIN Ingrid, CHEDET Laurence, DROUIN Valérie, GIGOMAS Jeanine, HEURTEBISE Sandrine, LETESSIER Céline, MAUBOUSSIN Odile, MM : BASNIER Serge, DUCLOS Dominique, MORIN Jean-Louis,

Excusés : MM : BESNIER Claude, GOIBEAU Ludovic

Absents :MM : COPHIGNON Alain, ROBIN Thierry

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 23/02/2021

Date d'affichage : 23/02/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Mans

le : 09/03/2021

A été nommé(e) secrétaire : Mme BORDIN Ingrid

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 22 février 2021 - 2021-03-08-01
Compte administratif de l'exercice 2020. Budget principal - 2021-03-08-02
Compte de gestion 2020 - 2021-03-08-03
Affectation de résultat de l'exercice 2020 - 2021-03-08-04
Ratios d'avancement de grade - 2021-03-08-05
Loyer commerce - 2021-03-08-06

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 22 février 2021

réf : 2021-03-08-01

Le Procès-Verbal de la séance du 22 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Compte administratif de l'exercice 2020. Budget principal

réf : 2021-03-08-02

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Odile MAUBOUSSIN, Maire-Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Antoine d'AMÉCOURT, Maire,

- Examine le compte administratif qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat	
Section de fonctionnement				
Opérations de l'exercice	276 552,09 €	352 977,48 €	76 425,39 €	
Résultat antérieur		248 448,92 €	248 448,92 €	
Total	276 552,09 €	601 426,40 €	324 874,31 €	Excédent
Section d'investissement				
Opérations de l'exercice	112 023,49 €	91 808,66 €	-20 214,83 €	
Résultat antérieur	23 333,68 €		-23 333,68 €	
Total	135 357,17 €	91 808,66 €	-43 548,51 €	Déficit
Résultat global			281 325,80 €	Excédent
Restes à Réaliser au 31/12/2020 en investissement	9 843,00 €		-9 843,00 €	
Résultat définitif			271 482,80 €	Excédent

- Approuve, à l'unanimité, 10 voix pour le compte administratif tel que résumé ci-dessus. (M. Antoine d'AMÉCOURT, n'ayant pas pris part au vote).

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Compte de gestion 2020

réf : 2021-03-08-03

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressés par le Receveur,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution de budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation de résultat de l'exercice 2020

réf : 2021-03-08-04

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

– au titre des exercices antérieurs :	248 448,92 €
– au titre de l'exercice arrêté :	76 425,39 €
soit un résultat à affecter de :	324 874,31 €

Considérant le besoin de la section d'investissement :

- solde d'exécution hors restes à réaliser :	- 43 548,51 €
- solde des restes à réaliser :	- 9 843 €
soit un besoin de financement de :	53 391,51 €

Décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement de 2020 :

- 1068. en investissement, Excédents de fonctionnement capitalisés : 253 391,51 €
- 002. en fonctionnement, Excédent reporté : 71 482,80 €

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Ratios d'avancement de grade

réf : 2021-03-08-05

Le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%)

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Le maire propose à l'assemblée de fixer à partir de l'année 2021 le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Le ratio est fixé comme suit pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur : le ratio commun à tous les cadres d'emplois est fixé à 100%.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Loyer commerce

réf : 2021-03-08-06

M. le Maire propose de retenir la candidature de M. et Mme Leroy pour la location-gérance du fonds de commerce (alimentation générale, débit de boissons, restaurant) sis au 22, rue Principale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à régler avec M; et Mme Leroy ou toute société créée à cet effet par elle-même, les conditions du bail et de la location-gérance qui prendront effet dès que possible ;
- fixe à 350 € HT le loyer mensuel (s'appliquant au fonds de commerce et à l'immeuble) ;
- sollicite le versement, par le locataire, d'une caution d'un montant de 1 000 € ;
- autorise M. le Maire à signer à tous documents nécessaires et notamment le contrat de location-gérance qui sera établi par maître Arnaud FAGUER, Notaire à Sablé-sur-Sarthe

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

- Prochaine réunion du Conseil Municipal le 12 avril 2021 à 20h30
- Le dispositif argent de poche sera reconduit en 2021 et se tiendra du 16/08 au 20/08
- Des travaux concernant l'éclairage public sont prévus afin de faire des économies d'énergie et de remplacer les matériels vétustes.
- M. Duclos demande si le village sera fleuri cette année. Après discussion, des fleurs seront mises en place, une commission fleurissement 2021 sera créée.

Séance levée à: 22:00

En mairie, le 09/03/2021

Le Maire
Antoine d'AMÉCOURT

